

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 23-026 Règlement instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-Rimouski)

2. Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec, le 24 octobre 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur à la date de l'approbation par la Société d'habitation du Québec, soit le 24 octobre 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 26<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2023**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier